

# Association « le panier foyen »

Contrat : **Viande de porc** – valable d'octobre 2024 à juin 2025

**Le producteur** : Marie-Hélène Vergnas, productrice à Faux - Tel : 06 77 04 19 91  
Mail : mh.vergnas@gmail.com

S'engage :

- à livrer le(s) colis le deuxième mardi du mois entre 18h et 19h sous la halle, boulevard Larégnère, à Sainte Foy la Grande. Chaque colis pèse 5 kilos au prix de 70€ (soit 14 €/ kg) et contient, sous vide, côtelettes, saucisses, rôti, jarret, sauté.

- à encaisser les chèques un à un au début de chaque mois,

- à informer les consommateurs de tout changement de son mode de production.

**L'adhérent :**

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Email : .....@.....

Tel portable : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

S'engage :

- à venir chercher, le deuxième mardi du mois, le(s) colis commandé(s) entre 18h et 19h sous la Halle, bld Larégnère à Ste Foy la Grande.

- à s'organiser en cas d'absence pour qu'une autre personne puisse récupérer son colis (en cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué),

- à être solidaire du producteur et des aléas de la production,

- à remettre **à la coordinatrice Marie Thérèse Escarmant 06 31 09 80 36( raphael.escarmant@wanadoo.fr)** à la signature du contrat, les chèques au nom de Marie-Hélène Vergnas.

**Fréquence des commandes :**

Veillez indiquer, pour chaque livraison, le nombre de colis de 5 kg :

<b>8 octobre :</b> .....X 70 € =..... €	<b>10 décembre:</b> .....X 70 € = .....€	<b>11 février :</b> .....X 70 € = .....€	<b>8 avril :</b> .....X 70 € =..... ...€	<b>10 juin :</b> .....X 70 € = .....€
---	--	--	--	---

Nombre de chèques : .....

Les deux parties s'engagent également à être à jour de leur adhésion à l'association, et à participer à son bon fonctionnement.

Fait à Sainte Foy la Grande,

Signature de l'adhérent,

Signature du producteur,

Un double du contrat sera fourni sur demande.